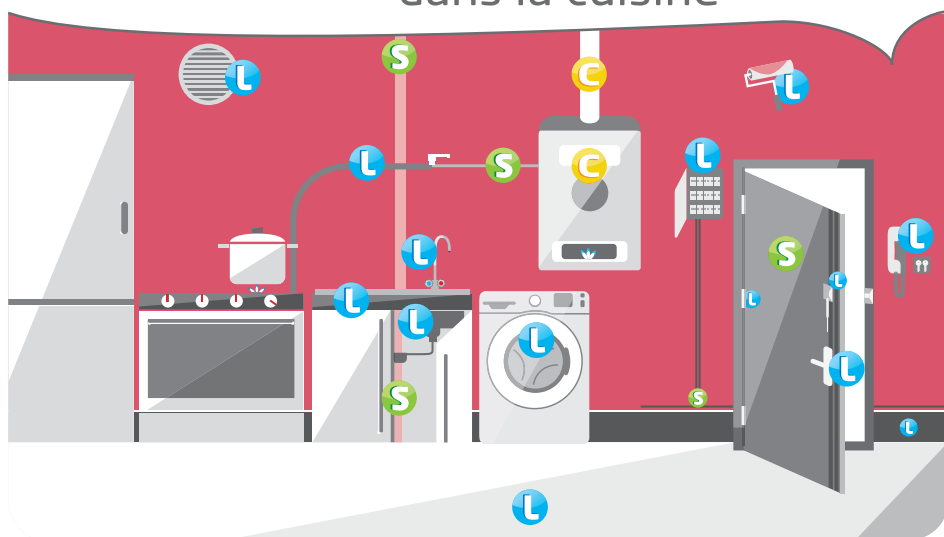


## Fiche d'entretien de votre logement

# Qui fait quoi ? dans la cuisine



### **L** À la charge du locataire :

- Peinture ou tapisserie (murs et plafonds)
- Fusibles
- Interphone, clés (portes et boîte aux lettres), badges ;
- Bas de porte, graissage des serrures, paumelles et mise en jeu, poignées de portes, judas,...
- Plinthes
- Sols (carrelage, linoléum, dalles, parquet,...)
- Siphon et évacuation jusqu'à la colonne (nettoyage et débouchage)
- Flexible de gaz (entretien et vérification)
- Nettoyage de la ventilation
- Meuble évier
- Robinets d'évier et de machine à laver

### **S** À la charge de la Simad :

- Porte d'entrée, sonnette ;
- Canalisation d'eau ;
- Colonne d'eau usée ;
- Canalisation d'arrivée de gaz.

### **C** Contrat d'entretien :

- Chaudière : joints silicone, radiateur, thermostat, chauffe-eau ou chaudière.

**!** Dans un logement, toute dégradation est à la charge du locataire.